Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260428-CC_2026_82-DE

Publié le 29/04/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

Séance du 28 avril de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 22 avril 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald	X				
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel		X			L'HOSTELLIER Stéphanie
CABOURG Jérémy	X				
CADIO Thierry	X				
COLAS Yves	X				
COMPAIN Xavier		X			
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GUIOT Sébastien	X				
HALLET Anne-Hélène	X				
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCIEN Erwan	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CARRÉ Richard	X				
LE CHAT Marc	X				
LE FEVRE Margaux	X				
LE MÉHAUTÉ Claude	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				
LE POLES Ghislaine	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence		X			NICOLAS Cyril
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260428-CC_2026_82-DE

MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
MEYNIER-WYDAUW Morgane	X				
MOREL Nadia		X			LE CHAT Marc
NICOLAS Cyril	X				
PATUREL Jérémy	X				
PIERRES Audrey	X				
PINÇON Gwendal	X				
PRIGENT Dominique	X				
QUILGARS LABARRE Liliane	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROUTIER Gaëlle			X		
RUMIANO Valérie		X			ANTOINE Gérald
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
TAISSET Maëlig	X				

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
DERIAT Aline	
DUDAL Géraldine	X
GUERNION Nicolas	X
LE BOZEC Manon	X

SUPPLÉANT	présence
LE FORESTIER Céline	
LE GONIDEC Christelle	
LE GONIDEC Thierry	X
LE YAN Pascale	
TOQUET Marie-Josèphe	X

Effectif légal : 53 **En exercice :** 50 **présents :** 44 **dont suppléants :** 0 **Votants :** 48 **dont pouvoirs :** 4

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

CC_2026_82 : Décisions statutaires : délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2025 portant adoption des statuts de Leff Armor communauté,

Vu le procès-verbal portant élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260428-CC_2026_82-DE

Considérant que l'article L.5211-10 du CGCT prévoit également que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DELEGUE au Bureau communautaire, jusqu'à la fin de son mandat, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, les attributions suivantes :

COMMANDE PUBLIQUE	Dès lors que les projets sont validés par le Conseil communautaire et les crédits prévus au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, dont la décision de conclure, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, leurs marchés subséquents, pour tout type de prestation, dont le montant initial est compris entre les montants de dispense de publicité et de mise en concurrence1 et les seuils des procédures formalisées2
	Conclure toute convention de groupement de commandes ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget
FINANCES	délibérer sur les dégrèvements pour fuite d'eau
	pour les projets validés par le Conseil communautaire, autoriser les demandes de subventions, valider les plans de financement et leurs ajustements
	Délibérer sur les admissions en non-valeur, les créances minimes et/ou éteintes, les recettes exceptionnelles, les annulations de titres et solder les arrondis de factures
RH	Décider des ratio promus-promouvables
URBANISME ET PATRIMOINE	Conclure toutes acquisitions, ventes et échanges de biens mobiliers et immobiliers compris entre 10 000 et 200 000 €, effectuer les rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents
INSTITUTIONS	valider les règlements, projets d'établissement et documents visant à organiser le fonctionnement interne

RAPPELLE que lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par le Bureau communautaire par délégation du Conseil communautaire.

Le Président,
Jean-Michel GEFFROY

Le secrétaire de séance
Gérald ANTOINE